CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E36898** **VALABLE JUSQU'AU** **22/05/2027**

ÉDITÉ LE 20/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1985

Raison sociale : GIRAUDON TRAVAUX PUBLICS-GIRAUDON TP

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/01/2007
Capital : 40 000

1 RUE SAINT-BERNARD
LE PONT DE PRESLES
74290 MENTHON-SAINT-BERNARD

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNECY 85 B 20
Siret : 331 542 696 00025
Code NACE : 4312B
Numéro caisse de congés payés : 8400485
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD AM 147637125

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD AM 147637125
Situation fiscale et sociale : A jour au 15/01/2026

Téléphone : 0450601535 **Fax :**
Portable : 0621090606
Responsabilité légale :
GIRAUDON PIERRE ERIC GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet : www.giraudon-tp.com
E-mail : giraudon@giraudontp.com

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 542 943 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1302 PROB	Travaux d'enrochement	10	02/04/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/07/2026 09:23

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.